Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2026/2609

23.11.2026

DÉCISION (UE) 2026/2609 DU CONSEIL

du 17 novembre 2026

autorisant l'ouverture de négociations en vue d'un accord entre l'Union européenne et la République arabe d'Égypte et d'un accord entre l'Union européenne et le Royaume hachémite de Jordanie sur la facilitation des investissements durables

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment l'article 207, paragraphe 4, premier alinéa, en liaison avec l'article 218, paragraphes 3 et 4,

vu la recommandation de la Commission européenne,

Il convient d'ouvrir des négociations en vue de la conclusion d'un accord avec la République arabe d'Égypte et d'un accord avec le Royaume hachémite de Jordanie sur la facilitation des investissements durables,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

L'ouverture de négociations en vue de la conclusion d'un accord entre l'Union européenne et la République arabe d'Égypte et un accord entre l'Union européenne et le Royaume hachémite de Jordanie sur la facilitation des investissements durables est autorisée.

Article 2

La Commission est nommée négociateur de l'Union.

Article 3

Les directives de négociation dont le texte figure dans l'addendum à la présente décision sont adressées à la Commission.

Article 4

Les négociations sont conduites en consultation avec le Comité de la politique commerciale (Experts - Services et investissements) qui est désigné comme comité spécial au sens de l'article 218, paragraphe 4, du traité.

Article 5

La Commission est destinataire de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 17 novembre 2026.

Par le Conseil

La présidente

H. MCENTEE